

INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE.

(FONDÉ EN 1888 À LONDRES.)

PRÉSIDENT HONORAIRE: A. DELATOUR, ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT, PARIS.

BUREAU ACTUEL DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE:

PRÉSIDENT: F. ZAHN, PRÉSIDENT DE L'OFFICE DE STATISTIQUE DE BAVIÈRE, PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, MUNICH.

VICE-PRÉSIDENTS: W. F. WILLCOX, ANCIEN PROFESSEUR DE STATISTIQUE L'UNIVERSITÉ CORNELL, NEW YORK
M. HUBER, DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE, PARIS.

A. JULIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE, BRUXELLES.

VICE-PRÉSIDENTS: F. SAVIGNAN, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT CENTRAL DE STATISTIQUE DU ROYAUME D'ITALIE, ROME.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: H. W. METHORST, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA STATISTIQUE DES PAYS-BAS, LA HAYE.

TRÉSORIER: A. L. BOWLEY, PROFESSEUR DE STATISTIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LONDRES.

OFFICE PERMANENT:

FONDÉ EN 1893 À VIENNE

DIRECTEUR: H. W. METHORST.

SOUS-DIRECTEUR: N. L. J. VAN BUTTINGHA WICHERS.

2, OOSTDUINLAAN, LA HAYE, LE 2 Novembre 1934.

Monsieur R.A. Fisher,
Milton Lodge,
HARPENDEN, Herts.

Mon cher confrère,

Sur l'invitation du Bureau de l'Institut, je viens vous prier de donner votre avis sur une question où M. Gini et moi-même ne sommes pas d'accord. Comme il s'agit d'une question purement technique dont la solution dans un sens ou dans l'autre ne saurait affecter les excellentes relations que nous entretenons, M. Gini et moi-même, j'espère que vous n'aurez aucune hésitation à exprimer franchement votre point de vue. Vous voudrez bien le faire connaître directement à l'Office permanent. Au reçu de cette consultation, le Bureau de l'Institut prendra une décision.

Vous vous rappelez peut être qu'à Londres, j'ai fait à l'Assemblée Générale, la proposition suivante :

"Confier à une commission le soin de préparer un ouvrage rassemblant quelques-unes des erreurs les plus typiques commises dans l'usage des indices de corrélation et indiquant comment les éviter. Pour éviter la formation d'une nouvelle commission la préparation de cet ouvrage pourrait être confiée à la commission déjà nommée".

En fait, j'avais ainsi repris une proposition faite par M. Neymann dans la 1^{re} Section, mais M. Neymann n'étant pas membre de l'Institut, sa proposition n'avait pas été adoptée par la Section.

M. Gini pense que l'Assemblée n'a pas ratifié ma proposition. Je pense que l'Assemblée n'ayant pas voté contre, elle l'a ainsi adoptée.

L'avis, qui vous est demandé ne porte d'ailleurs pas sur ce point de procédure, mais sur le fond même de la proposition.

M. Gini pense, et je suis d'accord avec lui sur ce point, qu'il sera difficile de rédiger cette étude sans éveiller des susceptibilités, si l'on peut citer littéralement certains types d'erreurs. Mais ce qui est difficile n'est pas impossible et la

Commission n'est pas tenue d'avance d'accepter la rédaction qui lui sera présentée. Elle pourra soit en adoucir les termes s'il y a lieu, soit même la rejeter entièrement. Elle peut d'autre part, et préventivement, donner quelques conseils à l'auteur ou aux auteurs de cette étude.

Enfin, je ne crois pas trahir la pensée de M. Gini en assurant, qu'il est d'accord avec moi sur le fait qu'il y a réellement un fréquent mesusage des indices (et plus particulièrement du coefficient) de corrélation. Que, par conséquent, si une telle étude pouvait être rédigée, elle rendrait grand service. Le différent ne porte que sur la possibilité de rédiger cette étude de façon acceptable pour tous.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments très distingués et très dévoués.

(s.) M. Fréchet.